

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 22

Artikel: Nonante et timbres-poste
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

somme fut énoncée : deux cent quatre-vingt-dix-sept francs... »

Pourtant, le mot *nonante* est accepté par toutes les administrations de l'Etat. La Banque de France l'admet sur ses billets. La douane et l'octroi ne s'en offusquent pas !

Le sévère dictionnaire Littré donne la définition suivante de l'adjectif *nonante* : « Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. »

C'est clair... Et le même Littré ajoute avec son bon sens :

« Nonante a vieilli et c'est dommage... Il est resté très usité en Suisse, en Savoie et dans le Midi de la France... »

Au surplus, un mot, c'est comme un homme... Il peut vieillir tout en se portant bien... Si vous aviez 90 ans, ami lecteur, vous n'admettriez pas que l'on vous qualifie de mort. Vous n'admettriez pas davantage qu'on vous appellât : quatre-vingt-dixgénnaire... Vous tiendriez au titre de nonagénaire, qui provient de nonante, comme vous savez... »

Et voici encore ce qu'écrivait à ce propos, à un journal français, M. J. Bois, à Marseille, auteur d'un dictionnaire lexicographique de plus de 57,000 mots.

« Peut-être jugerez-vous naturelle mon intervention si je vous dis que je suis l'auteur d'un dictionnaire lexicographique de plus de 57,000 mots. Or, voici ce que je dis au mot : *quatre-vingts* :

« Ce mot barbare a été substitué sans raison valable au mot octante, qui est seul régulier. Il en est de même des mots *soixante-dix* et *quatre-vingt-dix*, qui devraient rester *septante* et *nonante*, puisque ceux-ci expriment parfaitement et étymologiquement les nombres qu'ils représentent. On dit, en effet, *trente-trois*, *quarante-quatre*, *cinquante-cinq*, *soixante-six*, et l'on devrait continuer par *septante-sept*, *octante-huit*, *nonante-neuf*... »

* * *

L'administration des postes françaises paraît avoir un langage et une orthographe spéciaux. On voit dans tous les bureaux de Marseille l'inscription suivante : *Vente de timbres-poste*, sans *s* à poste...

Pourquoi ? La règle est pourtant ferme :

« Quand un mot composé est formé de deux substantifs ou d'un substantif et d'un adjectif, ils prennent tous les deux la marque du pluriel. »

Mais à cela d'autres répondent :

— Pardon ! Notre expression signifie un timbre de la poste et dix timbres de la poste. Donc, ce dernier mot doit toujours rester au singulier...

Mais cette explication n'est pas du tout valable !... On disait jadis, *la poste aux chevaux*, mais maintenant on dit partout : *les postes*. Lisez les en-tête officiels et les inscriptions gravées sur les façades des monuments publics. Les uns et les autres disent administration des postes. Le directeur s'appelle : directeur des postes et on dit : employé des postes et non de la poste.

En observant donc la logique, on doit par conséquent dire : un timbre des postes et non un timbre de la poste, de sorte que, même sans l'aveu de la règle grammaticale, la phrase : *Vente de timbres-postes* doit logiquement se terminer par une *s*.

L'ADIEU DE JOSEPH

Le secrétaire municipal d'une commune des bords du Léman a reçu, il y a quelques jours, la missive suivante. Elle émane d'un de nos braves voisins de la Savoie, qui se figure être la victime de toute sorte de machinations et qui fait part de son intention d'aller planter sa tente ailleurs. Nous reproduisons sa lettre en en respectant religieusement l'orthographe.

*

X''' , le 7 mai 1910
Monsieur le Graffier Municipale,
Monsieur,

Jes honneur de vous ainsfortmes que je ne reste plus a X'''. Vous aures la bontes de me faire parvenir mes papier que vous devez avoir den votre burau sivoplet. Puisque les étrenger son maipriser a se poin a X''' Je veus taler ganier ma vie alieur que la mois et mes enfens mes papier son enqor valable pour cette anée lannes prochène jirè peyer mes impo dent sune otre caumune et pour peyer de sainpos dent sune commune ou je suit mespriser je nen peyerer plus noune somme bont que pour donner de largen mes pour être bien vu il faut être sour muet et aveugle quon ne puise rien voire rien entendre rien dire il faudré se lésser écuraser comme on nèqruse une mouche et ne rien dire Monsieux prenes bien par a cette lettre de me remettre mes papier le plu vite possible Sivouplet Monsieurs.

Récevais mes saincere salutation.

JOSEPH ***.

FLEURS QUI PASSENT

M. Otto de Chastonay, avocat, à Sierre, a recueilli, tandis qu'il en est temps encore, les légendes qui se rattachent à Vercorin (Valais). Il en publie quelques-unes dans les *Archives suisses des Traditions populaires*, d'où nous extrayons celle que voici.

La peste noire.

La peste noire, ce terrible fléau qui jadis avait décimé le Valais, n'avait pas épargné le tranquille site qu'est Vercorin. Voici comment sa néfaste apparition est demeurée gravée dans la mémoire de la population :

En ce temps là, les jeunes filles de Vercorin raffolaient de la toilette. Elles aimaient à s'habiller de robes aux couleurs les plus vives pour attirer les regards des beaux garçons du village. Mais rien n'était comparable aux soins jaloux qu'elles prenaient pour avoir un petit pied moulé dans une fine chaussure. Les cordonniers de l'endroit ne parvenaient pas à satisfaire les exigences de leurs clientes. Or, un jour, un homme du nom de Porti venait de Chalais avec son cheval à vide. Près de la chapelle de Bouillette, il rencontra un étranger ; ses chaussures étaient en poussière et son visage tout en sueur. Sur son dos, il portait un petit sac. Tout faisait supposer qu'il venait de loin. L'inconnu aborda notre Porti et lui demanda si le chemin était encore long pour aller à Vercorin. « Non, lui répondit Porti, nous n'avons plus qu'une petite demi-lieue et nous y sommes, car je vais aussi à Vercorin, moi. » Ils allèrent ainsi du même pas, Porti tenant le cheval par la bride. Le pas de l'étranger devint de plus en plus lourd, plus lent. Le chalaisard ralentit de son côté le pas et pour passer le temps entama la conversation avec son compagnon. Il le questionna : d'où il venait, ce qu'il allait faire à Vercorin, le métier qu'il exerçait. « Je suis cordonnier de mon métier, répondit l'autre, pour vous servir. » « Oh ! alors vous aurez de l'embauche là-haut ; à Vercorin les jeunes filles sont toutes mécontentes de nos cordonniers qui ne savent faire des souliers à leur goût », dit Porti, et l'inconnu de répliquer : « Eh bien moi, je leur ferai des chaussures qu'elles ne pourront user de toute l'éternité. »

Harrassé de fatigue, notre cordonnier ne put plus avancer ; aussi demanda-t-il à son compagnon la faveur de monter à cheval, ce à quoi Porti consentit bien volontiers. Mais à peine avait-on fait un bout de chemin, que le cheval commença à suer à torrents, et haletant, ne put avancer que très lentement. Intrigué de cette chose insolite, le conducteur dit à son compagnon de route : « Or ça, comment ça se fait-il que mon cheval sue ainsi à grosses gouttes, mon cheval si fort et tout dispos, qui me trans-

porte sans cela d'un trait de Chalais à Vercorin, sans mouiller un poil ? C'est drôle tout de même, vous qui êtes tout maigre. Il faut me dire ça : qui êtes-vous ? Le cavalier dit : « Faut pas avoir peur, écoutez, je suis la mort ». A ces mots, Porti, tomba à terre frappé de frayeur. La mort le releva, le rassura et lui dit : « Demain tu auras plus de vingt vaches et cent fromages, cela parce tu as eu pitié de moi. Je vais à Vercorin et demain à la grand-messe j'entrerai dans l'église et de ma main je toucherai les personnes qui aussitôt mourront. Quand tu croiras qu'il y a assez de victimes, te me diras, du haut de ta loge où tu auras soin de te placer, cette seule parole : *Orou* (arrête!). A ces mots, la mort aura terminé sa mission. Mais de tout ceci tu ne diras rien à personne. »

Ainsi causant, ils arrivèrent à Vercorin. A l'entrée du village les voyageurs se séparèrent. Dire que Porti ait passé une nuit tranquille ne serait pas crovable. Balancé entre la crainte des choses qui allaient arriver et la joie de devenir riche, il attendait le jour.

Le lendemain, dès que les cloches eurent tinté pour la dernière fois, Porti entra dans l'église et se plaça au fond de la loge, anxieux de ce qui allait se passer. A l'offertoire, l'étrange cordonnier parut, passa par la grande allée, toucha à droite et à gauche les personnes qui aussitôt tombèrent raides mortes. Leur visage divint noir foncé. La mort s'avança toujours frappant ici, frappant là, et toujours les personnes touchées tombèrent. Plus mort que vif, notre homme aurait voulu crier cent fois le mot confié, mais la peur avait fermé sa bouche. Déjà la mort s'apprêtait à monter au chœur et allait se diriger vers l'autel, lorsque tout à coup Porti cria de tout ce qui lui restait de force : « *Orou* ». A ce mot, la mort disparut comme par enchantement, mais l'église était jonchée de cadavres noirs comme la suie. Les vivants suffirent à peine pour enterrer les morts. Des familles entières furent détruites. Les Mani et les Bertel furent extirpés ; des Porti il demeura seul. Leurs bien passèrent dans les mains des survivants et ainsi Porti arriva en possession de plus de vingt vaches dont treize reines *sonalières* (portant sonnettes) et cent fromages, comme le cordonnier le lui avait promis la veille.

On dit que, depuis lors, les jeunes filles de Vercorin ont perdu tout goût à la toilette et surtout pour les petits pieds.

Pour punir celles-ci du malheur qu'elles avaient attiré sur la commune par leur passion, interdiction est faite à toute jeune fille de danser le jour du patron avec les militaires qui se déversent sur la place de Pancrace de Courten.

Et encore aujourd'hui cette interdiction est rigoureusement observée.

LE JORAT

La demande d'un de nos fidèles lecteurs et collaborateur d'occasion, nous reproduisons deux fragments des *Paysages vaudois*, de Charles Sécretan.

Les représentations de Mézières leur donnent un regain d'actualité.

Notre soleil est un astre jaune, en train de se refroidir et déjà froid peut-être au printemps des grands soleils bleus qui le regardent. Sur le rang de notre système dans l'univers, il y aurait donc lieu d'enquérir, comme disent les experts en la science héraldique. En revanche malgré les prétentions du petit Mars, il est parfaitement incontestable que la Terre est, pour le moment, la plus belle des planètes : l'énorme Jupiter est sans consistance, malgré son âge, c'est un gros enfant ; Vénus ne doit son joli nom qu'aux coquetteries dont elle use pour exciter notre désir, brillante à distance, de près on ne connaît plus rien, lorsqu'elle ne disparaît pas dans les rougeurs ou dans les brumes de notre atmosphère, elle se voile de la sienne propre.